

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, et le 20 Décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 12/12/2017

Secrétaire: BERTHET Daniel

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, COUX Emmanuel, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, MOCELLIN Yves, LOVET Céline, MOLLARD André.

Absents excusés : BARNIER Alain, LANDO Thierry, MUGERIN Alice.

## OUVERTURE DE SÉANCE

### 1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Mme Le Maire informe le conseil municipal que la modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Savoie a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 19/12/2017.
- Mme Le Maire présente le projet de convention à intervenir entre la Communauté de Communes Cœur de Savoie et les communes concernant la gestion provisoire de l'assainissement collectif. Ceci est dans le but d'assurer une continuité du service au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 tant que Cœur de Savoie n'a pas les moyens nécessaires pour l'exercice d'une partie de ses compétences en assainissement.

#### COMMISSION DES TRAVAUX

- Devis de Proludic pour le parcours santé d'un montant de 30 939.86 € TTC.
- Les chicane provisoires ont été mises en place concernant l'aménagement de sécurité à l'entrée du Pognient.

#### COMMISSION ENVIRONNEMENT

La matinée éco-citoyenne se déroulera le 07/04/2018. La commune souhaite accueillir un « Apéro poétique » en amont duquel la brigade d'interventions poétiques (compagnie DEBLOK MANIVELLE) s'immiscera au cours du nettoyage du village.

#### COMMISSION URBANISME

##### Autorisations d'urbanisme

- 1 déclaration de travaux pour un abri de jardin, au nom de M. BERTHET Jean-Louis, La Croisette, accordée le 17/11/2017.
- 1 déclaration de travaux pour une clôture et un abri de jardin, au nom de la Mairie de Ste-Hélène-du-Lac, station épuration du Pognient, accordée le 29/11/2017.
- 1 déclaration de travaux pour la rénovation de la toiture, au nom de M. SEYSSEL Michel, Rue de la Croisette, accordée le 13/12/2017.

- 1 permis de construire pour la construction d'une maison, au Chef-Lieu, au nom de Mme CARRET Nathalie, accordé le 29/11/2017.

## **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

- Les colis de NOEL ont été distribués le 16/12/2017 aux personnes de 75 ans et plus. De nombreux remerciements ont été adressés aux membres de la commission des affaires sociales et à la municipalité.

## **2- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Décision n° 11 du 29/11/2017 : Signature du contrat de prêt de 160 000 € (budget assainissement) avec le Crédit Agricole

Durée : 24 mois - Durée du différé d'amortissement : 21 mois

Taux d'intérêt annuel fixe : 0.75 %

## **3- CHOIX DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE SUR LA RD 923/ RD 20 A/ VC 204**

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion du Conseil municipal après avoir demandé des compléments d'informations à certains bureaux d'études qui ont envoyé une offre.

## **4- DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de valider le principe de la télétransmission des actes administratifs via ACTES Règlementaires (et des maquettes budgétaires via Actes Budgétaires le cas échéant).

- Autorise Mme Le Maire à signer la future convention avec la Préfecture et tous documents relatifs à cette dématérialisation.

- Autorise Mme Le Maire à signer le marché avec le tiers de télétransmission.

## **5- MODIFICATION DU RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux**

**Considérant** l'éligibilité au RIFSEEP des agents relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques.

**Le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le RIFSEEP selon les modalités suivantes :**

### ***Article 1 - Bénéficiaires***

<b>Détermination de l'IFSE par cadre d'emplois</b>			
<i>Groupes</i>	<i>Emplois concernés</i>	<i>Montants annuels maximum de l'IFSE Agents non logés</i>	<i>Montants annuels maximum de l'IFSE Agents logés NAS</i>
<b><i>Adjoints techniques</i></b>			
Groupe 1	Agent d'exécution ayant la responsabilité d'un service	11 340 €	
Groupe 2	Agent d'exécution avec tâches spécifiques	10 800 €	

<u>Détermination du CIA par cadre d'emplois</u>		
<i>Groupes</i>	<i>Emplois concernés</i>	<i>Montants annuels maximum du CIA</i>
<i>Adjoins techniques</i>		
Groupe 1	Agent d'exécution ayant la responsabilité d'un service	800 €
Groupe 2	Agent d'exécution avec tâches spécifiques	700 €

**Article 2 – Dispositions d'application du RIFSEEP**

Les dispositions de la délibération n° 67- 2016 en date du 13/12/2016 instaurant le RIFSEEP s'appliquent aux cadres d'emplois mentionnés à l'article 1.

**Article 3 – Crédits budgétaires**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget chaque année au chapitre 012.

**Article 4 – Abrogation des délibérations antérieures**

La délibération antérieure n° 68-2016 en date du 13/12/2016 est abrogée.

**Article 5 – date d'effet**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le RIFSEEP dans les conditions indiquées ci-dessus.

**6- SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE (26 heures 30/semaine) SUIVIE DE LA CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE (28 heures/semaine)**

Mme Le Maire explique qu'il convient d'augmenter les heures de l'agent chargé de l'accueil en raison de nécessité du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu l'accord de l'agent en date du 15/12/2017,

- Accepte de supprimer le poste actuel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 26 h 30 par semaine.
- Accepte de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 28 h par semaine à compter du 01/01/2018.
- Autorise Mme le Maire à signer les documents relatifs à cette création d'emploi.

**7- AGENTS RECENSEURS**

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale la nécessité de créer 2 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement de la population qui aura lieu pour la commune de Ste-Hélène-du-Lac du 18/01/2018 au 17/02/2018.

Le changement principal de ce recensement donne la possibilité aux habitants de répondre par internet. Il appartient également à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à la création de 2 emplois d'agents recenseurs.
- décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
- 3.80 € brut par logement.

La commune versera un forfait de 150 € par agent recenseur pour les frais de transport et 40 € brut pour chaque séance de formation.

- Charge Mme Le Maire de procéder au recrutement de ces 2 agents recenseurs.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018.
- Autorise Mme le Maire à signer les documents relatifs à ces emplois.

## **8- PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 avant le vote du BP (budget communal)**

Le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts en section d'investissement de l'année N -1. en retranchant les crédits afférents au remboursement de la dette (compte 16 en dépense) et le résultat reporté.

Soit  $(1\ 130\ 336\ € - 44\ 500 - 233\ 403) = 852\ 433\ € : 4 = 213\ 108.25\ €$ .

- précise le montant et l'affectation de chaque dépense pour un montant total de 138 500 €.

## **9- ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET ARCHITECTURALE POUR L'ANCIENNE FERME AU COEUR DU CHEF-LIEU**

Mme Le Maire rappelle que la commune a acquis la parcelle C n° 260 située au Chef-Lieu par l'intermédiaire de l'EPFL et poursuit les deux objectifs suivants :

- Permettre la réalisation d'un cheminement piéton (au Nord/Ouest du bâti actuel) qui donnera de la perméabilité au Chef-Lieu et facilitera l'accès aux équipements publics (Mairie et surtout l'école).
- Développer des logements (locatif libre ou accession).

Le bien acquis en 2013 n'a pas vocation à rester dans le patrimoine communal mais à être vendu pour un projet qui réponde aux objectifs communaux.

Cette vente se fera sous la forme d'un mini appel à projets, la commune choisira le candidat qui présentera le meilleur projet couplé à un prix acceptable.

Afin de préparer cette vente, Mme Le Maire précise qu'une mission de faisabilité est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Donne un avis favorable pour le lancement de l'étude de faisabilité technique et architecturale pour l'ancienne ferme située sur la parcelle C N° 260 au Chef-Lieu.
- Autorise Mme Le Maire à consulter des architectes pour la mission citée ci-dessus.

## **10- VENTE DE BOIS AUX AGENTS COMMUNAUX**

Mme Le Maire précise que du bois a été coupé pour les travaux de la station d'épuration au Pognient. Vu la quantité peu importante (entre 15 et 20 stères), elle propose de vendre ce bois aux employés communaux intéressés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de vendre le bois cité ci-dessus aux employés communaux intéressés à 20 € la stère.

## Divers :

- M. COUX Emmanuel a fait une présentation aux élus concernant **la fibre optique** :

Le Département de la Savoie a décidé au 01/07/2016 l'attribution de la délégation de Service Public (DSP) de conception, réalisation et exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit au groupement AXIONE/BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES.

La commune de Ste-Hélène-du-Lac étant équipée d'un NRAZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre) devait être reliée avec la fibre optique fin 2017 ou début 2018.

La DSP a été annulée par le Département le 20/10/2017 car elle ne permet pas de réaliser les travaux prévus à des coûts raisonnables. Tous les travaux ont été arrêtés.

Le Département de la Savoie doit relancer une nouvelle DSP.

- L'université Savoie Mont Blanc va procéder courant Janvier 2018 à des carottages dans le lac de Ste-Hélène afin d'analyser les sédiments déposés dans le lac. Cette recherche est consacrée à l'histoire du climat, de l'environnement et des pratiques humaines dans les Alpes au cours de 15 dernières millénaires.

- Le collectif CECOMSA a déposé une plainte auprès du Procureur de la République au sujet du feu en date du 20/10/2017 de la plateforme de compostage de la société AXIA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
Mme Le Maire.